

01

Le pouvoir d'agir

Fiche technique**Secteur**

Médico-social

Public

Cette action de formation s'adresse aux
Travailleurs/ouvriers exerçant
au sein d'un ESAT.

Durée

2 jours

Organisme de formation

➔ AXE FORMATION INSERTION

Lieux & dates➔ **Groupe 1**

**29 (lieu définitif à
déterminer en fonction des
ESAT inscrits)**

Les 11 & 12 avr. 2024

➔ **Groupe 2**

**56 (lieu définitif à
déterminer en fonction des
ESAT inscrits)**

Les 27 & 28 juin 2024

Interlocuteur Opco Santé**Sophie NEVEU**sophie.neveu@opco-sante.fr**Intervenants**➔ **Virginie FILLON**

Formatrice

➔ **Bruno CASSARD**

Formateur

➔ **Michaël ANGELI**

Formateur

➔ **Yannick LHERMITTE**

Formateur

➔ **Stéphane ROUSSEAU**

Formateur

➔ **Lucile GAUTIER**

Formatrice

Contexte

Depuis le début des années 2000, dans le domaine social et médico-social, nous observons une évolution dans la manière dont les personnes en situation de handicap peuvent être accompagnées.

En effet, les professionnels sont incités à considérer les personnes accompagnées comme premier acteur des décisions les concernant. Ils doivent initier et favoriser le pouvoir d'agir des individus qu'ils accompagnent.

Ainsi, les notions de « pouvoir d'agir », « d'autodétermination », « l'agentivité » ou encore « d'empowerment » se sont développées et imposées dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux modifiant profondément la manière dont les personnes en situation de handicap sont considérées. D'ailleurs, ce changement de paradigme est au cœur de la transformation de l'offre dans le secteur médico-social.

Toutefois, aujourd'hui encore, nous constatons que la participation des personnes accompagnées ne se traduit pas suffisamment dans les faits. La confiance et l'estime de soi sont des conditions essentielles pour que les individus puissent s'affirmer, communiquer et renforcer leur pouvoir d'agir. Il est également nécessaire que les travailleurs en situation de handicap prennent conscience de leur capacité d'agir et des moyens à leur disposition pour l'accroître.

Dans ce contexte, l'OPCO Santé souhaite proposer aux travailleurs des établissements ou services d'aide par le travail (ESAT) une formation leur permettant de s'approprier la notion de « pouvoir d'agir » et de repérer les outils ainsi que les ressources disponibles, afin de développer pleinement leurs potentialités.

Objectifs

- ➔ Se sensibiliser au « pouvoir d'agir » (origine et évolution du concept d'autodétermination notamment)
- ➔ Identifier ses aspirations et les exprimer (un projet, un rêve...)
- ➔ Identifier les limites, les obstacles, les risques
- ➔ Identifier les ressources et les personnes de confiance qui pourront être aidantes
- ➔ Savoir appréhender les conséquences de ses choix

Prérequis

Cette action de formation ne nécessite aucun prérequis.

Contenu

- ➔ Présentation de la formation
- ➔ Recueil des attentes
- ➔ Prise de connaissance
- ➔ C'est quoi le pouvoir d'agir ou l'autodétermination ?
- ➔ C'est quoi choisir ?

- ⇒ Mieux se connaître pour décider pour soi
- ⇒ Organiser son plan d'action
- ⇒ Croire en soi dans sa prise de décision et oser agir !
- ⇒ En présence des référents qui pourront ainsi entendre le choix de chaque stagiaire et leur réflexion autour de leur projet, choix
- ⇒ Bilan de la formation en présence des encadrants